



- CNU 2018 -

FICHE SYNDICALE ENSEIGNANT-E-S – CHERCHEURS-SES

DEMANDES D'AVANCEMENT DE GRADE - CRCT - PEDR - SUIVI DE CARRIÈRE

N° de Section du CNU : _____

IMPÉRATIVEMENT PAR RETOUR DE COURRIEL : suprecherche@sgen.cfdt.fr

Nom du/de la candidat-e : Prénom : Téléphone :

Adresse personnelle :

Date et lieu de naissance :

Statut : maître de conférences professeur // Ancienneté dans le corps : __ ans

Objet de la demande (faire une fiche par type de demande que vous déposez) :

- accès à la hors classe
 accès à la 1ère classe
 accès à la classe exceptionnelle (1er échelon / 2è échelon)
 CRCT Congé de recherche et de conversion thématique
 PEDR Prime de Recherche et d'Encadrement Doctoral
 Suivi de carrière

En cas de demande d'avancement de grade, merci de préciser la voie :

- voie de droit commun : toute personne ne relevant pas de la voie spécifique
 voie spécifique : petit établissement ou chef d'établissement

Situation professionnelle actuelle : Classe : Échelon : Indice :

- Dans une université :

Laquelle : UFR ou service :
Fonction : Fax :
E-mail :

- Dans un autre établissement :

Lequel : En qualité de :

Autres fonctions

Fonctions et travaux antérieurs :

• Titres et travaux

• Diplômes et titres (indiquez date et spécialité)

- doctorat habilitation à diriger des recherches
 doctorat d'État agrégation
 doctorat de 3ème cycle autres titres

• Activités pédagogiques et/ou administratives :

• Travaux scientifiques :

Sujet des travaux en cours :

Participation à des recherches collectives : Autres publications :

- Avez-vous : • un contrat d'administration ? oui non
• une prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) oui non
ou une prime d'excellence scientifique (PES) ? oui non

• Remarques :

Candidature(s) antérieure(s) à l'avancement :

Autres observations (éléments à faire valoir particulièrement, à préciser)

Joindre tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile et en particulier les notices biographiques (CV et partie rédactionnelle qui ont été saisis dans l'application Galaxie du ministère).

Réponse des élus du CNU :

Annexes à la fiche CNU 2018

Si vous êtes candidat.e soit à une promotion, soit à la PEDR, soit à un CRCT, ou à un SUIVI DE CARRIÈRE, cette **FICHE SYNDICALE – EC – ENSEIGNANT-E-S – CHERCHEURS-SES CNU : DEMANDES D'AVANCEMENT DE GRADE - CRCT – PEDR – SUIVI DE CARRIERE** vous est proposée, en tant qu' EC adhérent.e du Sgen-CFDT.

Elle est à remplir par voie électronique et à nous adresser à : suprecherche@sgen.cfdt.fr Votre fiche sera ensuite transmise aux élus des listes Sgen-CFDT qui siègent dans votre section CNU. Elle leur donne la possibilité de suivre votre candidature. Vous pouvez être concerné par plusieurs types de demandes, aussi, **merci de remplir une fiche par demande**. Vous serez tenu informé du résultat par notre syndicat, à l'issue des sessions CNU.

Calendrier d'avancement de grade des EC pour la campagne 2017-2018

Ouverture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement du dossier de candidature à l'avancement	16 janvier 2018 (10h)
Clôture de l'application ELECTRA pour l'enregistrement du dossier de candidature à l'avancement	13 février 2018 (16h)
Date limite pour la saisie des avis du conseil académique	20 mars 2018 (17h)
Saisie des observations des candidats sur l'avis du conseil académique	du 22 (10h) au 29 mars 2018 (16h)
Saisie des observations des candidats sur l'avis du Conseil national des universités	du 1 ^{er} (10h) au 7 juin 2018 (12h)
<i>Promotion locale : saisie dans Electra des propositions de promotions par les établissements</i>	<i>du 11 au 28 septembre 2018</i>

Textes et liens :

- Plate-forme [ELECTRA](#) pour l'avancement des enseignants-chercheurs (portail Galaxie)
 - Statut des enseignants-chercheurs : décret n°84-431 du 6 juin 1984 accessible sur le site <https://www.legifrance.gouv.fr>
- contact Sgen-CFDT, élu.e.s CNU : suprecherche@sgen.cfdt.fr

Calendrier CRCT année 2018 2019

Dépôt des candidatures sur la plate forme du ministère a été clos au mois d'octobre 2017.

La vérification de la recevabilité de dossiers et le cas échéant, la saisie des avis des chefs d'établissement sur les dossiers de candidature ont eu lieu courant novembre.

La communication des résultats des CRCT accordés par le CNU se fera le 06 mars 2018 (10H00).

Cet avancement du calendrier doit permettre aux candidat.es et aux structures dans lesquelles ils travaillent (composantes, laboratoires...) de mieux anticiper les conséquences d'une attribution d'un congé pour recherches ou conversions thématiques.

Calendrier PEDR année 2018

Ouverture de l'application pour le dépôt des demandes de PEDR	06 février 2018
Fermeture de l'application pour le dépôt des demandes de PEDR	1 ^{er} mars 2018 à 16H00
Ouverture de l'application pour la vérification des dossiers par les établissements	02 mars 2018
Fermeture de l'application	29 mars 2018 à 16H00
Réunions plénières des sections CNU	au plus tard le 25 septembre 2018
Ouverture du module permettant aux candidats et aux établissements de prendre connaissance des avis du CNU	04 octobre 2018 à 10H00
Date limite de saisie des attributions de PEDR dans ELARA	13 décembre 2018 à 16H00

La PEDR peut être demandée par les EC, par les directeurs de recherche et chargés de recherche, professeurs des universités - praticiens hospitaliers et maîtres de conférences des universités - praticiens hospitaliers, et professeurs des universités de médecine générale et maîtres de conférences des universités de médecine générale - astronomes, astronomes adjoints, physiciens et physiciens adjoints.

Les chercheurs doivent adresser leur demande de PEDR à leur organisme de recherche. Si vous êtes membre de l'IUF, vous bénéficiez de droit de cette prime ; il est inutile de vous connecter sur ELARA.

Selon, le choix des établissements, l'expertise des dossiers est confiée à l'instance nationale d'évaluation (CNU, CNU santé ou CNAP) ou à des enseignants-chercheurs extérieurs à l'établissement.

Cette prime peut être accordée au regard des publications et productions scientifiques, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la diffusion des travaux et des responsabilités scientifiques.

Le dossier PEDR est entièrement dématérialisé. Il est composé des éléments suivants :

- des informations concernant la situation administrative du candidat fournies par l'établissement ;
- des renseignements complémentaires saisis par le candidat dans un écran formulaire,
- un document unique au format pdf rédigé par le candidat à partir [de la trame proposée ici au format rtf](#) et selon les recommandations exprimées par les différentes sections sur [le site de la CP-CNU](#).

RAPPEL : CALENDRIER DU SUIVI DE CARRIÈRE

Ouverture de l'application pour le dépôt des dossiers de suivi de carrière :	à partir du 07 mars 2018 à 10h00
Fermeture de l'application pour le dépôt des dossiers de suivi de carrière :	le 10 avril 2018 à 16h00
Ouverture et fermeture de l'application ALYA pour la vérification des données par les établissements :	du 11 avril au 22 mai 2018 à 12h00
Réunions plénières des sections CNU	À partir du 24 mai et au plus tard le 25 octobre 2018
Ouverture de l'appli. ALYA pour la saisie des observations des EC sur les avis des sections CNU	02 novembre 2018 à 10h 00 (heure de Paris)
Fermeture de l'application ALYA pour la saisie des observations des enseignants chercheurs sur les avis des sections du CNU	16 novembre 2018 à 16h00 (heure de Paris)